

A R R E T E N° 89/2024-PM/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LA RUE ARISTIDE BRIAND
04 AU 15 MARS 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code Pénal ;
VU la demande formulée par la Direction Voirie et Réseaux en date du 30/01/2024 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la rue Aristide Briand**, afin de permettre la reprise des travaux de curage de fossés et d'aménagement de chaussée par les services techniques communaux ;
Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 04 mars 2024 au vendredi 15 mars 2024, sauf week-end, de 8h00 à 16h00, **la rue Aristide Briand** est soumise aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Circulation interdite sauf riverains et desserte des riverains
- Stationnement interdit
- Déviations par la rue Hubert Delisle et la rue du Général Bigeard

ARTICLE 2 : Le sens unique institué sur la rue Aristide Briand est suspendu le temps des travaux pour les riverains et desserte des riverains.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par les services techniques communaux.

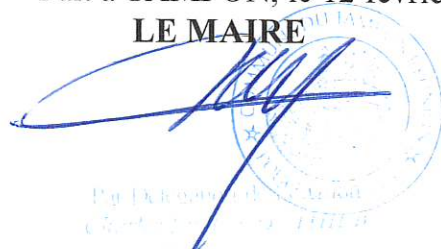
ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale, le responsable des services techniques communaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié au registre des actes administratifs communaux.

Fait à TAMPON, le 12 février 2024

LE MAIRE

The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Tampon' and 'Commune de Tampon' around the perimeter, with a central emblem. The signature is a stylized cursive script.